



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)



FACULTE DES LETTRES ARTS ET SCIENCES HUMAINES
(FLASH)

DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE
(DHA)

MEMOIRE DE LICENCE

Option : Histoire économique

SUJET

**LA VILLE D'AZOVE ET SA
GESTION DE 1972 A 2015**

Réalisé par :

Vincent EDAH

Sous la direction de :

Dr. A. Dieudonné AWO
Assistant au département d'Histoire
et d'Archéologie (UAC).

Année académique : 2014-2015

DEDICACE

Nous dédions ce travail :

- à notre feu Père Sédégnan H. EDAH et à notre mère Jeannette N'TEKPO, à qui nous devons la vie et pour les nombreux sacrifices qu'ils ont toujours courageusement consentis pour nous,
- à nos cousins et amis, en reconnaissance de leur soutien sans cesse croissant à notre endroit et pour nous avoir donné la force et le courage de persévérer dans l'effort,
- à nos enfants, comme un exemple à suivre et à dépasser.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail de recherche, nous voudrions d'abord remercier Dieu le Tout-Puissant pour avoir été au contrôle de ce travail et de toute notre vie.

De même, ce travail a pu être réalisé grâce à la franche collaboration de plusieurs personnes à qui nous témoignons ici toute notre gratitude.

Nous voudrions remercier particulièrement notre directeur de mémoire, le Docteur A. Dieudonné AWO, qui a accepté de diriger ce travail. Pour tout votre soutien et pour votre disponibilité, Docteur, recevez l'expression de notre profonde gratitude.

Nous exprimons également notre profonde gratitude à tout le corps enseignant du Département d'Histoire et d'Archéologie.

Nous n'oublions pas :

- tous nos frères et sœurs, particulièrement Roger, Laurent, Michel, Kokouvi, Clément, Marie et Martine. Nous souhaitons que cette œuvre soit à la hauteur de leurs espérances ;
- tous nos oncles, particulièrement Rigobert SETO, Dieudonné MOUGLE, André MOUGLE et Rigobert N'TEKPO, Paul N'TEKPO, Raphaël N'TEKPO.

Enfin, à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, nous ont incités, conseillés, soutenus ou ont contribué à la réalisation de ce travail, nous présentons nos sincères remerciements.

SIGLES ET ACRONYMES

AGeFIB	: Agence de Financement des Initiatives à la Base
CBDIBA	: Centre Béninois de Développement des Initiatives à la Base
CEMAMO	: Centre d'Exploitation des Marchés du Mono
CLCAM	: Caisse Locale de Crédits Agricoles et Mutuelles
CRAD	: Comité révolutionnaire d'Administration du District
DFIC	: Diagnostic Financier de la Collectivité Locale
ING	: Institut National Géographique
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
INSEE	: Institut National de la Statistique et de l'Etude Economique
OPT	: Office de Poste et télécommunication
PRPB	: Parti de la Révolution Populaire du Bénin
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNIE	: Route Nationale Inter-Etat
RPB	: République Populaire du Bénin
SAFIC	: Système d'Analyse Financier et Institutionnel des Collectivités Locales
SBEE	: Société Béninoise d'Electricité et d'Eau
SOBEMAC	: Société Béninoise des Matériaux de Construction
TP	: Télécommunication et Poste
UEMOA	: Union Economique Monétaire Ouest-Africaine

Mots clés

Ville - Azové - Gestion - Urbain.

SOMMAIRE

DEDICACE.....	1
REMERCIEMENTS	2
SIGLES ET ACRONYMES	3
RESUME.....	5
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE I : LA VILLE D'AZOVE DES ORIGINES A 1972	9
I. Cadre naturel et peuplement d'Azové.....	10
1.1. Un paysage favorable à l'installation humaine.....	10
1.2. Mise en place des populations et bref aperçu sur les quartiers.....	12
II- Azové, chef-lieu d'arrondissement	15
2.1. Quelques infrastructures et équipements	15
2.2. Gestion administrative et financière	17
CHAPITRE II : LA POPULATION ET SA CROISSANCE URBAINE	19
I- Populations et caractères	20
1.1. Constitution d'une série statistique.....	20
1.2. Croissance et accélération de la population.....	24
II- Azové dans l'armature urbaine béninoise	27
2.1. Une ville aux fonctions administrative et commerciale	27
2.2. Quelques équipements urbains	30
CHAPITRE III : POUVOIR PUBLIC ET GESTION URBAINE	33
I- Azové : de la Commune à l'Arrondissement.....	34
1.1. La réforme territoriale de 1972 à 2002	34
1.2. La gestion foncière	38
II- Les finances locales.....	41
2.1. Le budget local	41
2.2. Investissements publics urbains et fuites de ressources financières.....	45
CONCLUSION	48
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	50
LISTE DES PHOTOS	55
LISTE DES TABLEAUX.....	55
LISTE DES GRAPHIQUES	55
LISTE DES FIGURES.....	55

RESUME

La ville d'Azové, dont la gestion fait l'objet de notre étude, est fondée au XVe siècle par Affo Ahwawli, un vieux chasseur venu de Houdjou au Togo. Au fil des années, elle voit sa population croître. Cette croissance démographique qui a donné naissance à plusieurs quartiers se justifie par une extension spatiale matérialisée par l'occupation du sol. Sa position géographique et son statut de ville carrefour font d'Azové un important centre commercial où les régions voisines viennent faire les échanges. De même, elle est ouverte aux fonctions administratives.

En effet, commune rurale en 1972, Azové a été érigée en chef-lieu d'arrondissement en 2002. Son équipement urbain a été renforcé par les finances locales qui ne prennent pas en compte des investissements, aussi mineurs soient-ils.

INTRODUCTION

Au cours du XXe siècle, le monde a connu d'importantes mutations politiques, économiques, technologiques, sociales et idéologiques. Ces différents progrès ont considérablement affecté le mode de vie urbain dans ces diverses structures : la répartition du travail et des fonctions, l'occupation des sols, les modes de transports, production industrielle et agricole, les modes de consommation et de production des déchets, etc.

Si la ville est effectivement à la base du développement économique et social et de la création des richesses, ses mutations ont été trop rapides pour pouvoir être contrôlées. Le monde actuel est enclin à un mode de vie où le confort et les séries de commodités modernes offertes par la ville s'imposent partout. Ces commodités créent ainsi un standard de vie qui se généralise et s'uniformise pour effacer certaines contradictions tout en révélant, par ailleurs, des disparités criardes. Face à cette évolution, le tissu urbain subit de nombreuses atteintes et est souvent frappé par différents maux sociaux. Cependant, le rythme des transformations n'a cessé de s'accélérer au point où le développement est devenu synonyme de destruction et de gaspillage des ressources naturelles. La ville, naguère rayonnante, séduisante, symbole de modernité, de progrès et de civilisation a, de nos jours, perdu son cachet pour incarner le mal vie, l'inconfort, l'insécurité et toutes sortes de nuisances, caractéristiques essentielles de l'urbain.

Cette urbanisation qui, visiblement, se concentre aussi bien dans le midi du Bénin (principalement à Cotonou et à Porto-Novo), que dans le Septentrion (Parakou et Natitingou) a commencé par gagner certaines localités secondaires comme Azové (notre cadre d'étude). Jadis petit village, Azové est devenu une grande entité régionale dotée d'un potentiel humain, naturel et économique très important. De ce fait, elle, doit être repensée en relation avec le processus du développement durable. Ceci parce que la durabilité de la ville est le seul garant

de la suivie de la génération présente dont la conscience dans la consommation des ressources garantit l'avenir de la génération future. Mais, au regard de ses attributs de ville régionale et de ses fonctions historique, politique, économique et socioculturelle, Azové peut-elle parvenir à cette durabilité ? Autrement dit, quel est l'état actuel du développement de la ville d'Azové ? A voir le niveau de dégradation poussée de ses ressources naturelles et des nombreux problèmes causés par son développement socio-économique actuel, cette ville est-elle en mesure d'accéder à un développement durable ? Peut-elle trouver son propre chemin de développement sans destruction du sol, de l'air et de l'eau ?

Nous nous proposons d'étudier, dans ce travail de recherche, les conditions de naissance et de croissance de la ville d'Azové, la gestion des citadins, l'aménagement de l'espace et les investissements publics pour répondre aux interrogations que suscite la vie citadine. La gestion d'une ville étant « l'ensemble des procédures et des opérations visant à gérer le quotidien de la cité et son développement »¹, notre préoccupation est également d'évaluer et d'apprécier le comportement des pouvoirs publics face à la dynamique de cette jeune ville.

Mais pourquoi avons-nous choisi Azové ? Deux raisons expliquent ce choix. D'abord, nous avons voulu contribuer à l'histoire de la ville d'Azové. Ensuite, Azové est une jeune ville dont la croissance démographique et économique est frappante et mérite qu'on s'y attarde.

Le choix de l'année 1972, comme première borne chronologique, correspond à la période à laquelle la ville d'Azové, à l'instar des autres villes du Bénin, a amorcé un véritable développement économique et politique².

¹ SOTINDJO(D.S.) : *La gestion urbaine de la ville de Cotonou (1945-1985)*, Mémoire de DEA en Histoire, Université de Paris VII, 1990, 113p.

² Abraham HOUNGUE, entretien réalisé le 04/05/16 à Azové.

De la même manière, l'année 2015 correspond à la fin de l'utilisation du Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités locales (SAFIC), pour réaliser un diagnostic global de la ville d'Azové. En cette même année 2015, le marché d'Azové changea de place pour mieux jouer son rôle de pôle économique de la ville³.

Afin de mieux appréhender la question de « la ville et le développement », le présent travail est élaboré sur la ville d'Azové. Dans le cadre de nos recherches, nous-nous sommes intéressé aux sources orales. Cette démarche nous a permis de scruter quelque peu le passé relativement lointain de la ville d'Azové, grâce à l'audition de quelques témoins de l'époque. De plus, les archives de la commune d'Aplahoué et de l'arrondissement d'Azové, que nous avons consultées, ont été d'un intérêt particulier. Toutefois, les données disponibles ne portaient pas exclusivement sur Azové, mais embrassent toute la région ou plusieurs localités à la fois. Les thèses et autres mémoires nous ont fourni des renseignements précieux. L'histoire s'ouvrant de plus en plus aux autres sciences, nous nous sommes aussi intéressé aux travaux de géographes, de sociologues et d'architectes qui nous ont également livré des informations fiables. Les informations ainsi collectées ont été soumises à l'analyse quantitative et qualitative pour élaborer un plan en trois chapitres. Le premier chapitre fait l'état des lieux de la ville d'Azové en 1972. Le deuxième chapitre est consacré à la croissance urbaine pour étudier Azové comme une ville émergente dans l'armature urbaine régionale. Enfin, dans le troisième chapitre, nos analyses partent des réformes territoriales pour montrer, comment les pouvoirs publics réagissent face à l'évolution d'Azové en mettant en œuvre des moyens modestes et insuffisants pour relever les grands défis de la vie citadine.

³ Rapport du plan de développement de la commune d'Aplahoué, 2010, 236p.

CHAPITRE I

LA VILLE D'AZOVE DES ORIGINES A 1972

I. Cadre naturel et peuplement d'Azové

1.1. Un paysage favorable à l'installation humaine

1.1.1. Localisation de la ville

La ville d'Azové est située au Sud du département du Couffo, donc au Sud-ouest de la République du Bénin. Elle est localisée précisément entre 6°40' et 6°45' de latitude Nord et entre 1°45' et 1°60' de longitude Est. Elle est favorisée par sa position géographique qui fait de lui une ville carrefour. En effet, chef-lieu d'arrondissement dans la commune d'Aplahoué, Azové est située à environ 148 km de Cotonou (la plus grande ville du Bénin), à 12 km de la frontière togolaise d'Aplahoué et à 40 km de Lokossa (chef-lieu de département). La ville d'Azové est limitée au Nord par l'arrondissement de Kissamey, à l'Est par la commune de Djakotomey, au Sud par l'arrondissement d'Aplahoué et la commune de Djakotomey, à l'Ouest par l'arrondissement d'Aplahoué. Elle est traversée par la route nationale inter-état n°1 (RNIE-1) Bénin-Togo et la transversale Bohicon-Abomey-Comé-Cotonou, reliant la quasi-totalité des départements du midi béninois (Ouémé, Zou, Mono, Atlantique). De ce fait, Azové a, après la ville de Comé, le privilège d'être un important carrefour des axes reliant Cotonou au Togo et aux principales villes des Départements du Zou-Collines, de l'Atacora-Donga et du Borgou-Alibori.

De par sa localisation, la ville d'Azové est ouverte à d'importants flux d'échanges commerciaux entre des régions et des populations aux activités rurales multiples et complémentaires⁴. Le marché d'Azové est un lieu de convergence et de transactions de produits manufacturés venus des grandes villes (Cotonou, Lomé, Abomey, Bohicon, Parakou, Natitingou), de produits bruts ou semi-ouvrés (bois de chauffe, huile de palme, poissons), provenant des campagnes voisines

⁴ A. Désiré BADOU, entretien réalisé le 05/08/16 à Azové.

(Dékpo, Lagbavé, Ouèdèmè, et Agatogbo) et de produits locaux d'autres régions (terre-cuite de Sê ; vannerie de Dogbo ; tambours du Zou)⁵.

Cette position géographique et sa fonction commerciale font d'Azové, une ville de transit ou de relais pour les jeunes ruraux, candidats à l'exode rural, en direction d'autres centres urbains plus importants comme Cotonou, Lagos et Lomé.

1.1.2. Un milieu truculent et clément

Située à plus d'une centaine de kilomètres du Littoral, la ville d'Azové jouit d'un climat de type subéquatorial caractérisé par de faibles écarts de température, avec une moyenne de 27°C sur l'année. Les précipitations annuelles fluctuent autour de 1100 mm, avec quatre saisons : une grande saison pluvieuse (mars à juillet), une petite saison sèche (août à septembre), une petite saison des pluies (septembre à novembre) et une grande saison sèche (décembre à mars). On note de plus en plus des perturbations climatiques qui se traduisent par un retard dans l'installation des pluies de la grande saison, une modification dans l'espace et dans le temps du régime pluvial, un raccourcissement de la petite saison, une rupture brutale des pluies.

Toutefois, cette particularité pluviométrique ne constitue pas un obstacle au développement de la vie humaine sur le plateau. Au contraire, elle tempère les inondations dans la périphérie et limite ainsi l'effet de l'érosion sur le site. La nappe d'eau, bien que située à une profondeur de 35 à 40 mètres, favorise le forage de nombreux puits exploités pour la distribution d'eau courante à la population.

⁵ Bianca Triaca, 1997, p 158.

1.2. Mise en place des populations et bref aperçu sur les quartiers

1. 2.1. Des origines à la fondation

Selon les informations recueillies, les fondateurs de la ville d'Azové seraient venus de Tado. En effet, Kougbi, un homme influent, dirigeait un groupe fugitif évitant les attaques de la guerre. Après avoir affronté Ago Koli de Notse qui était prêt à lui arracher des sujets, Kougbi, encore appelé Akpossokoubi et son groupe continuèrent leur parcours et découvrirent plus loin une grande forêt où ils s'installèrent. Plus tard, il donna asile à un charlatan du nom Akpla. Reconnu compétent dans la consultation de 'Fâ', Akpla réussit à imposer l'appellation *Akplahoué* aux habitants. Car il disait : *' vous suscitez la colère de vos anciens ennemis par ce toponyme ; ayez la sagesse de le remplacer par un autre, Akplahoué par exemple. '*

Dans les années 1900 le nom Akplahoué a subi une transformation pour devenir Parahoué, et c'est le nom donné par le colon que nous convenons d'appeler aujourd'hui Aplahoué⁶.

Akpla donna naissance à Affo Ahouawli qui devint un éminent chasseur. Cette activité l'obligea à quitter ses parents, pour aller s'installer à Avéganmè⁷. Confronté au problème d'eau, selon les informations recueillies⁸, Affo Ahouawli a dû progresser un peu plus loin pour s'installer à Yèhouémè⁹. Suivant les traces d'un sanglier couvert de boue retrouvé sur son chemin un jour, il découvrit la rivière "Kpako" et vit ainsi son problème d'eau réglé. Toute l'étendue de la forêt où se trouvait ladite rivière connût une humidité extrême favorisant ainsi la

⁶ Abraham HOUNGUE, entretien réalisé le 04/05/16 à Azové.

⁷"Avé gangan mè" « Avé » en aja signifie brousse ou forêt ; « gangan » veut dire grand, géant et vaste ; « mè » signifie dans). En forme contractée, ça donne « Avéganmè » et signifie « grande forêt » où Affo Ahouawli pouvait retrouver et tuer des animaux.

⁸ Jérôme HOUETOGNON, entretien réalisé le 07/05/16 à Azové.

⁹"Yéhwémè" (Yèhwé" en aja s'emploie pour dire des cultes aux divinités et "mè" dans) signifie lieu ou couvent où Affo ahwavi vouait des cultes aux divinités afin de trouver de solutions à ses problèmes d'eau et de chasse.

domination de jeunes plants d'ortie¹⁰. Affo Ahouawli qui devint plus tard le chef et le fondateur de ce lieu, informa tous ses confrères chasseurs et beaucoup d'autres hommes venus d'ailleurs, de cette grande merveille de la nature. Ainsi, ce paysage se transforma rapidement en un lieu de rencontre où commencèrent les échanges commerciaux. Dès lors, quiconque prenait le chemin de ce centre commercial disait qu'il allait à "Azo avé mè" dont la forme contractée donna "Azové"¹¹

1.2.2. Histoire des quartiers d'Azové

La position du noyau villageois à partir duquel s'est réalisée l'expansion spatiale d'Azové, montre que les quartiers tels que Holouhoué, Djimadohoué, Djalihoué, Avégodoui, Gbofoly, Ekinhoué, Lokogba, Tchiklinhoué sont créés dans l'espace urbain. Quelques années plus tard, après la fondation d'Azové, le fondateur Affo Ahouawli donna naissance à deux enfants : Holu et Houanou. Houanou, le plus jeune, se maria très vite et eut un garçon appelé Atcho. Holu, l'ainé, sous la pression de ses parents, a dû quitter ceux-ci pour s'installer ailleurs. Il fit appel à son neveu Atcho qui le rejoignit. Ainsi, ils fondèrent le premier quartier à l'Ouest du centre, d'où Holuhoué pour certains et Atchohoué pour d'autres. De même, les migrants venus de Houdju (Kpakplè au Togo), s'installèrent au centre d'Azové et en raison du manque d'emplacement dans cette zone, Affo leur demanda d'aller un peu plus loin de la grande forêt et s'installer sous la conduite d'un enfant de Houanou du nom Tchiklin. La vague de ce dernier prit vite connaissance avec un certain Ekin, un vieux chasseur, venu de Sakada (Togo), qui vivait seul dans une petite forêt où il élevait des porcs. Ekin, heureux de cette connaissance, demanda aux nouveaux venus de s'installer à une centaine de mètres de lui. Ainsi, furent fondés le deuxième et le

¹⁰ Une herbe appelée "azo" qui fait gratter le corps au contact.

¹¹ "Azo avé mè" ("Azo" qui signifie ortie ; "avé" veut dire ou brousse et "mè", dans) en forme contractée, donne Azové. Plutôt que du nom de son fondateur comme se fut toujours le cas dans tout le Sud du Couffo en toponymie des milieux ruraux, ce centre commercial s'appelait à partir du nom des jeunes plants qui dominaient l'espace.

troisième quartier, c'est à dire Ekinhoué et Tchiklihoué où jusqu'aujourd'hui l'élevage du porc demeure l'activité principale des populations après Djalihoué, le quatrième quartier. Chioundè, un garçon de Ekin, fonda Chioundèhoué. Tokou est venu de Gboloui (région d'Abomey) et fonda Tokouhoué. Gbèdè, le jeune frère de Tchiklin fonda Gbèdèhoué.

Djimadohoué, fut fondé par les Xwla de Grand-Popo et Djalihoué, par les Waci de Comé¹². Pour mettre fin à l'installation des migrants venus du Nord-Togo, Holu, par xénophobie, imposait des conditions difficiles aux derniers migrants. Ceux-ci, incapables de remplir les formalités, étaient contraints à s'arrêter derrière la grande forêt (Azové) et vinrent ponctuellement faire leurs échanges dans le centre commercial. Ainsi, vu le jour, le sixième quartier, Avégodoui¹³. Plus tard, un autre clan venu du Nigéria, en rang dispersé, se retrouva sur le site. Il s'agit là des Gboflis qui s'implantent au Sud du centre et fondèrent Gbofoly¹⁴. De la même manière, certains parmi les Gboflis venus tardivement, étaient orientés par leurs confrères vers un grand Iroko sous lequel ils s'installèrent et fondèrent Lokogba¹⁵, le huitième quartier. Avétuimey¹⁶, le neuvième quartier, fut également fondé à la faveur du flux des migrants du Nord-Ouest. Selon toutes les sources consultées, sa création mit fin à l'installation de Xwla à Azové. Désormais il est question d'organiser au mieux la nouvelle société constituée de populations diverses. Ainsi, après les règnes de Affo Ahouawli, de Holu et Houanou, Atcho réussit à s'imposer à la communauté. Il prit alors en main, l'organisation du village. Alors, il désigna à la tête de chaque quartier un

¹² Thierry AKAKPO, entretien réalisé le 07/05/16 à Azové.

¹³ "Avé godu" (« Avé » en aja signifie brousse ou forêt ; « godu veut dire derrière) francisé, donne "Avégodoui, signifiant « derrière la forêt ». Les migrants venus de Houdjou, ne pouvant pas remplir leurs formalités, devaient s'arrêter derrière la forêt.

¹⁴ Simon EDAH, entretien réalisé le 07/05/16 à Azové.

¹⁵ "Loko gba" (« Loko » en aja signifie Iroko, l'arbre sacré ; « gba » veut dire s'étendre, se développer et grandir parlant d'un arbre). L'arbre Iroko est tellement vaste qu'il ne laisse même plus aucun rayon solaire jaillir sur son dessous. Donc favorable à l'installation des Gboflis.

¹⁶ Littéralement : (« Avé » brousse ou forêt ; « tchu-tchu » = fermé et « mè » = dans) contracté pour donner "Avétchumè ou Avétuimey signifiant « forêt fermée ». Les derniers migrants Xwela venus de Grand-Popo avaient intérêt à faire leur entrée dans une forêt fermée dont le feuillage causait de sérieuses difficultés d'entrée.

responsable qui a pour rôle de veiller à l'ordre social. Tous les responsables formaient le conseil de village (hinnuga)¹⁷, dirigé par Atcho. Les responsables de cultes pouvaient à titre consultatif siéger au conseil de village.

Azové est demeuré village jusqu'à l'indépendance du Dahomey en 1960. Mais, douze ans plus tard, elle a été érigée, pour la première fois, en commune puis en arrondissement en 2002. Ainsi, Azové est devenue chef-lieu d'un arrondissement du même toponyme.

II- Azové, chef-lieu d'arrondissement

2.1. Quelques infrastructures et équipements

2.1.1. Infrastructures de transport

Passage obligé sur l'axe reliant Cotonou au Togo via Tohou, Azové a bénéficié d'infrastructures routières depuis la période coloniale. En effet, la nécessité pour le colonisateur de drainer les produits de la riche palmeraie de l'intérieur vers Cotonou, le poussa à mettre en place des infrastructures de transport. Ainsi, la mise en service du Wharf¹⁸, fit de Cotonou, le point de convergence de toutes les voies de communication reliant la côte à l'intérieur du pays (les voies ferroviaires, routières et lagunaires) et toutes branchées sur cette ville, tels des vaisseaux sur le cœur, distribuant à l'intérieur du pays, des produits importés et drainant en retour jusqu'au Wharf, des produits d'exportation de l'arrière-pays comme dans un entonnoir¹⁹. Azové est situé sur l'axe routier inter-colonial Gléhoué-Abomey, devenu aujourd'hui la transcôtière Mali-Niger-Azové-Cotonou-Lagos. Azové est également traversé par la transversale reliant

¹⁷ Chef de collectivité en ajagbe.

¹⁸ Ouvert au commerce le 07 mars 1893, le Wharf n'a cessé d'accroître ses activités. Après la conquête du Dahomey en 1894, il a entraîné la mise en place d'infrastructure de circulation.

¹⁹ SOTINDJO (D.S) : *La gestion urbaine de la ville de Cotonou (1945-1985)*, Mémoire de DEA en Histoire, Université de Paris VII, 1990, 113 p.

Klouékanmey-Azové-Togo-Abomey, celle-ci est branchée sur la transcotière au Sud de la ville en forme d'un ‘‘Y’’²⁰. Azové est aussi pris en tenaille par les deux voies : la transcôtière sous-régionale Gléhoué-Abomey et l'interdépartementale Mono-Zou qui font d'Azové un point d'attache entre les flux transfrontaliers Togo-Bénin et ceux allant vers l'hinterland béninois par Abomey-Bohicon-Kétou-Ilara.

2.1.2. Services sociaux de base et équipements

Azové disposait déjà, à l'époque coloniale, de quelques services sociaux de base. En effet, dans les années 1940 et 1950, l'Ecole Primaire Publique de Akplahoué, un dispensaire et un bureau de la poste y ont été installés.

A l'indépendance du pays, de nouvelles infrastructures furent réalisées à Azové. Il s'agit de l'hôpital de zone de Djimadohoué en 1968. Plus tard, l'administration se renforça par la dotation de la commune d'Aplahoué d'un commissariat de police autorisé par le décret n° 363/PR du 15 Septembre 1999. Dix ans après, soit le 09 juin 2009, le décret n°1101/MJL/DJ autorisait la construction d'un tribunal de première instance à Avégodo dans la même commune d'Aplahoué.

Il existait dans la commune d'Azové en 1983, selon les informations²¹, un réseau embryonnaire de distribution d'eau courante. En 1988, ce réseau fut modernisé sur financement des Etats-Unis. Le marché de la ville, créé vers 1910 sous l'administration coloniale, n'a cessé de se développer au point de commencer par évincer de son rayonnement, d'anciens marchés comme ceux d'Aplahoué et de Kissamey²².

²⁰ Roger ZOHLOUE, entretien réalisé le 07/05/16 à Azové.

²¹ H. Roger KETOHOUE, entretien réalisé le 10/06/16 à Aplahoué.

²² Cyprien GUEDEGBE, entretien réalisé le 15/08/16 à Aplahoué.

En général, Azové était, en 1960, une petite localité peu équipée. Mais, sa position géographique et son nouveau statut ont été des atouts pour son développement futur.

2.2. Gestion administrative et financière

2.2.1. Gestion administrative

Malgré son statut de chef-lieu de commune en 1972, Azové n'était pas une collectivité territoriale dotée de pouvoir de décision mais, un simple démembrement territorial du pouvoir central. Alors que le Préfet ou le Sous-préfet pouvait statuer en toute discrétion et prendre des décisions dans plusieurs domaines, le Maire et le Délégué, pour leur part, ne pouvaient que proposer des mesures aux autorités supérieures. Ainsi, n'avaient-ils qu'à "aviser d'urgence" l'administration supérieure, lui "signaler" tout fait susceptible de troubler l'ordre public et la bonne marche des services administratifs de la mairie²³. Alors, la Mairie était caractérisée par l'absence d'autorités élues et par sa soumission aux instances supérieures (préfecture et sous-préfecture). Dans ces conditions, les administrés participent très peu ou pas du tout à la gestion de leurs propres affaires²⁴. L'absence de pouvoir à cet échelon contribue à éloigner l'administration des administrés puisque le centre de décision se trouve ailleurs.

2.2.2. Gestion financière

Sur le plan financier, selon plusieurs sources, la Mairie en tant qu'une circonscription dans la hiérarchie administrative, a un rôle de premier plan à jouer dans la perception des impôts qui constituent l'essentiel des recettes budgétaires du pays²⁵. De ce point de vue, le Maire exerce les attributions fiscales telles que la répartition et la collecte des taxes et impôts. Dans ce rôle, il prend la relève du Chef de canton de l'époque coloniale. En dehors des taxes sur les armes à feu et

²³ Decret n°294/PCM/MI du 21/10/70 fixant les attributions du conseil communal.

²⁴ Comlanvi ELLOH, entretien réalisé le 11/06/16 à Aplahoué.

²⁵ Antoine DJHOSSOU, entretien réalisé le 06/05/16 à Aplahoué.

l'impôt de capitation, la Mairie d'Azové levait des taxes sur l'exploitation des carrières. Nos efforts pour trouver des chiffres relatifs à la contribution de cette activité au budget local dans les archives de la sous-préfecture d'Aplahoué et de la préfecture du Mono, ont été vains. De telles données chiffrées auraient permis de quantifier les ressources dont disposait la commune quand bien même elle n'avait pas de compétence à les utiliser pour son propre développement du fait de sa dépendance financière. Son budget était intégré à celui du département et était juste un budget de fonctionnement alimenté par les ristournes sur les taxes et les impôts.

Au total, dans les années 1970, Azové était un chef-lieu de commune et important carrefour dans le Sud-ouest du pays. Il était donc appelé à jouer un rôle de premier plan dans la dynamique régionale, puisque sa population estimée à 26.980 habitants en 1975, connut une croissance remarquable au fil des années.

CHAPITRE II

LA POPULATION ET SA CROISSANCE URBAINE

I- Populations et caractères

1.1. Constitution d'une série statistique

1.1.1. Sources et méthodes

Malgré la diversité des sources ayant permis la reconstitution de la population d'Azové, nous nous sommes intéressés aux résultats de l'enquête démographique réalisée en 1961, au lendemain de l'indépendance du Dahomey par l'Institut National de Statistique et d'Etude Economique (INSEE). Cette enquête ne donne pas, de façon précise, l'effectif de la population d'Azové. Néanmoins, elle permet de le calculer à partir des effectifs indiqués par groupe ethnique vivant dans la localité. Cette enquête démographique de 1961²⁶ constitue pour le Dahomey, le premier dénombrement effectué selon des critères démographiques rigoureux et qui a servi de base aux estimations de population jusqu'au premier Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 1979. C'est donc une source relativement fiable.

Nous avons également exploité les résultats du premier et du second RGPH effectués respectivement en mars 1979 et en février 1992. Les chiffres issus de ces opérations sont fiables parce que collectés, traités et analysés par les spécialistes (Economistes, Statisticiens et Démographes) de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE).

Enfin, les chiffres obtenus dans les archives et autres publications ont permis de combler les lacunes, pour obtenir une série continue. Des difficultés ont surgi au cours de ce travail de reconstitution statistique.

Ainsi, il arrive que pour la même année, les chiffres diffèrent d'un document à un autre. Dans ce cas de figure, nous accordons, à priori, plus de crédit aux chiffres obtenus de documents publics parce que, nous paraissant plus fiables. Nous vérifions également si ces chiffres s'inscrivent dans une

²⁶ Les résultats de cette enquête sont fiables selon Justin SEGBEDJI, entretien réalisé le 06/05/16 à Azové.

progression normale, par rapport aux données déjà connues et qui nous servent de repère.

Par ailleurs, les chiffres obtenus ne permettant pas de combler toute, les lacunes de la période d'étude, nous avons procédé à des estimations en tenant compte du taux d'accroissement annuel qui varie selon les périodes. Cette approche nous a permis d'avoir des chiffres qui répondent à la progression établie par les repères précités. Les chiffres ainsi obtenus n'ont cependant aucune prétention d'exactitude mathématique. Mais, ils permettent de dégager des tendances intéressantes à analyser pour comprendre la dynamique démographique.

En outre, la population a connu en une trentaine d'années (1970-2000) une croissance de l'ordre de 51,66 % avec un taux d'accroissement annuel moyen de 6,3 % contre 3 % pour la moyenne nationale.²⁷ Dans la même période, Porto-Novo était à 2,7 % et Abomey-Bohicon à 4,2 %. Bien que soutenu, le taux d'accroissement a varié dans le temps à Azové. Il était de 5,6 % de 1971 à 1980 ; de 7,5 % de 1981 à 1990 et de 9,1 % de 1991 à 2000. Avec cette croissance, Azové s'affirme dans l'armature urbaine provinciale.

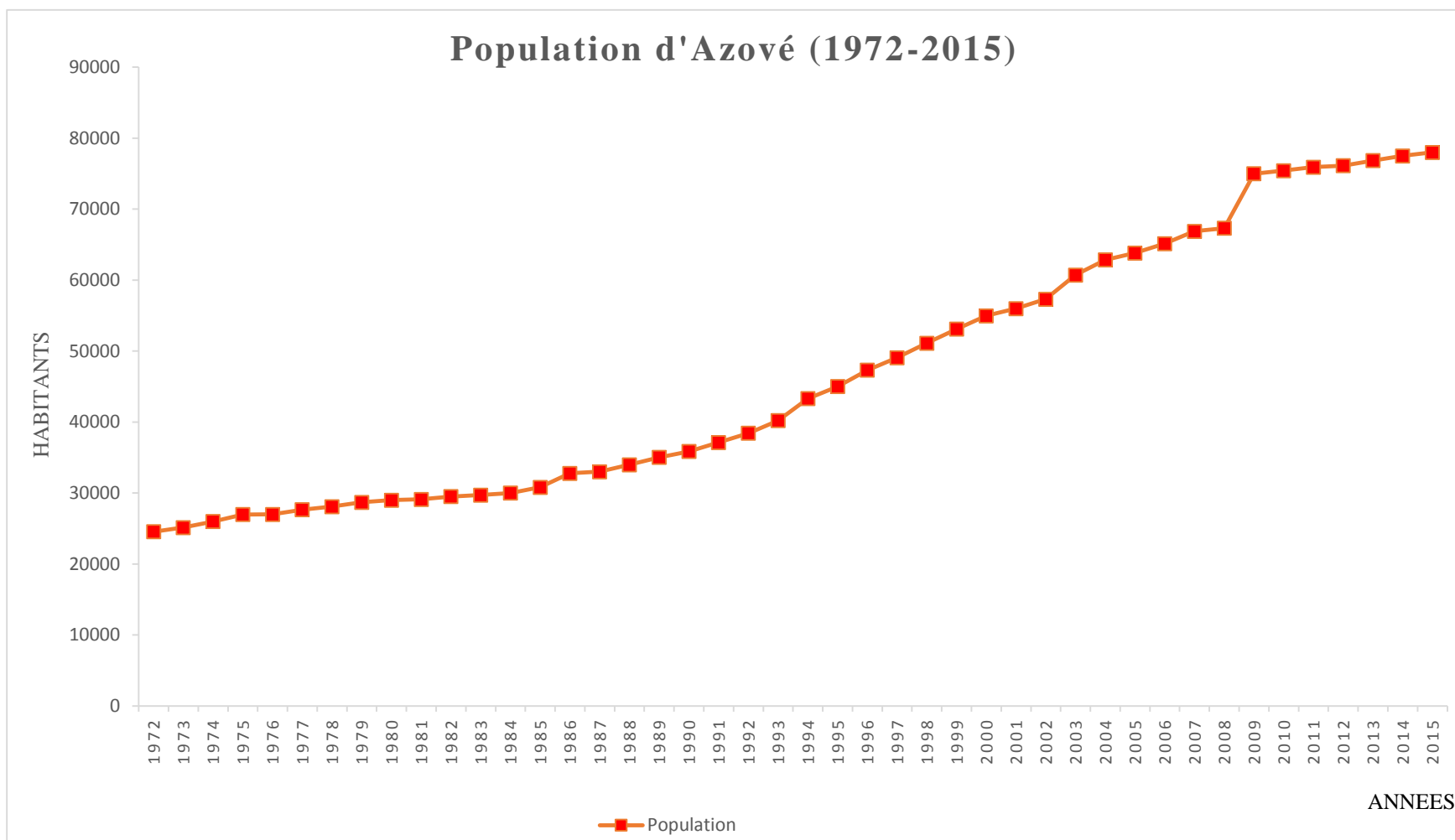
²⁷ HOUNTONDI (P.C.), *Aménagement et gestion urbaine d'une petite ville au Bénin : Comé*, EAMAU, Lomé, 1989, p.39.

1.1.2. Faits : chiffres et graphique

Tableau n° 1 : Population d'Azové (1972-2015).

Année	Population	Taux de croissance annuelle	Année	Population	Taux de croissance annuelle	Année	Population	Taux de croissance annuelle
1972	24.550		1987	33.003	8,6	2002	57.316	35,4
1973	25.150	26,8	1988	33.987	8,6	2003	60.715	38,6
1974	26.000	5,8	1989	35.021	32,7	2004	62.857	38,6
1975	26.980	5,8	1990	35.868	8,6	2005	63.820	38,6
1976	27.000	5,5	1991	37.126	33,5	2006	65.150	38,6
1977	27.660	5,5	1992	38.440	8,6	2007	66.880	38,7
1978	28.097	5,5	1993	40.214	32,7	2008	67.310	38,6
1979	28.697	5,5	1994	43.310	38,5	2009	74.995	40,5
1980	29.000	5,6	1995	45.018	38,5	2010	75.420	5,4
1981	29.115	5,6	1996	47.315	38,5	2011	75.925	5,4
1982	29.512	5,6	1997	49.077	38,5	2012	76.120	5,4
1983	29.720	5,6	1998	51.116	38,5	2013	76.850	5,3
1984	29.995	5,6	1999	53.098	38,5	2014	77.510	5,4
1985	30.820	5,8	2000	54.968	35,4	2015	78.000	5,4
1986	32.775	32,7	2001	55.995	35,4	2016	-	-

Source : Archives de la mairie d'Aplahoué : projections à partir des données du RGPH₃.



Source : Archives de la mairie d'Aplahoué : projections à partir des données du RGPH₃.

1.2. Croissance et accélération de la population

1.2.1. Une croissance modérée : 1972-1986

Azové, devenu chef-lieu de commune en 1972, a vu sa population croître à un rythme continu dans l'ensemble, quoique saccadé par moment (1987-1992). La période de 1972 à 1986 est caractérisée par une croissance modérée mais soutenue. Ce comportement démographique trouve ses premières explications dans la période coloniale. En effet, l'intérêt pour Azové s'explique en partie par le déclin de la ville coloniale d'Aplahoué.

A partir de 1920, le Wharf de Cotonou prend un essor grandissant au détriment des autres rades comme Ouidah, Grand-Popo et Porto-Novo.

Dès 1940, les activités de la ville d'Aplahoué se réduisent à ses fonctions administratives. De nombreux commerçants, anciennement installés à Aplahoué à Djakotomey et au Sud de Klouékanmey, se replièrent sur Azové où ils trouvent une autre activité lucrative : exploitation forestière et palmiste.

Les Waci, installés à Djalihoué, attirent d'autres commerçants (fon, yoruba, haoussa) qui habitaient déjà Akodéha, Comè, Ouidah et même Agoué.

La localité a été, pour la première fois, érigée en chef-lieu d'arrondissement en 2002. Cette promotion apparaît comme une réponse administrative à une population de plus en plus importante. Les infrastructures mises en place dans le cadre de cette réforme augmentent le pouvoir attractif de ce qu'on peut désormais considérer comme une ville en gestation. Azové comptait sept écoles primaires en 2004 et onze en 2010. La création du collège publique, en 1975, répondait à un besoin réel d'instruction d'une population grandissante. Le fonctionnement de ces établissements renforce le pouvoir d'attraction de la ville sur les jeunes.

Enfin, l'accroissement de la population, au cours de la période 1972 à 1987, se justifie par la réforme de l'administration territoriale de 1974²⁸ qui fait d'Azové une commune urbaine du District d'Aplahoué.

1.2.2. La vigueur de la population : 1987-2000

La période allant de 1987 à 2000 fut caractérisée par le renforcement des fonctions socio-économiques d'Azové. Ainsi, la ville connut un flux démographique important.

En effet, l'autonomie financière reconnue au district d'Aplahoué a fait de la ville d'Azové un véritable centre de décision qui, plus que jamais, attire des migrants. L'opération de lotissement mise en route en 1986 offre aux potentiels acquéreurs plus de 5.000 parcelles en 1990. De même, le marché voit son rôle urbanisant renforcé avec son réaménagement en 1990. Son importance a motivé l'installation, dans la ville, des maisons de commerce. La Société Béninoise de Matériaux de Construction (SOBEMAC) y a ouvert ses portes en 1992. Des librairies et des imprimeries comme EPHATA et ESA-Groupe qui y ont aussi ouvert leurs portes, respectivement en 1995 et 1999. Son nouveau statut de chef-lieu d'Arrondissement a nécessité la mise en place de nouveaux équipements, des infrastructures et de nouveaux services. Ces nouveaux atouts ont provoqué un flux migratoire en direction de la jeune ville.

1.2.3. L'accélération : 2001-2015

Au regard du graphique de la page 23, la population de la ville d'Azové a connu une croissance rapide dans la période de 2001-2015. C'est-à-dire qu'en quinze ans, l'effectif de la population de la ville est passé de 55.995 habitants à 78.000 habitants. Mieux, cette courbe montre deux phases dans la croissance démographique de la ville en relation avec les fonctions de celle-ci : 2001-2011 (1^{ère} phase) et 2011-2015 (2^e phase). La première phase est caractérisée par une

²⁸Ordonnance 74-7 du 13/02/74 portant réorganisation de l'administration territoriale du Bénin.

dynamique démographique rapide. Le taux d'accroissement démographique annuel est de l'ordre de 3,6%. Cette dynamique s'explique bien par l'importance du marché et la présence de la plupart des organes politico-économiques.²⁹ Elle s'explique également par de nouvelles activités économiques rendues effectives par l'appui de microcrédits aux femmes et par le peuplement progressif de l'extrême périphérie de la ville.

La deuxième phase est caractérisée par une croissance modérée de la population de la ville. C'est-à-dire que comparativement à la première phase le rythme de la croissance démographique a légèrement diminué. Cette situation s'explique par l'émigration continue d'une partie de la population vers les grandes villes comme Cotonou, Lagos, Abidjan et Biafra. Cet exode rural peut se justifier par l'éclatement de certains scandales financiers dans le pays en 2009. C'est le cas d'ICC-Services qui a fait de milliers de victimes.

Toutefois, il faut noter que la dynamique de la population de la ville d'Azové de 2001-2015 s'explique en partie à la fois par l'occupation du sol par le biais de bonnes opérations de lotissement et par l'extension urbaine. En effet, la ville présente un centre urbain qu'on peut appeler "noyau" très dense autour duquel se créent des quartiers résidentiels qu'on peut appeler "zone d'extension" tels que le boulevard Bohonouhoué, Yéhouémey, Fambohoulé, Avétuimey, Héssouhoué, Ségbéhoué. Cette zone se distingue par de grandes voies circulaires qui la relie au centre-ville.

²⁹ Agence de Financement des Initiatives à la base (AGeFIB) ; Centre Béninois de Développement des Initiatives à la Base (CBDIBA) ; Caisse Locale de Crédits Agricoles et Mutuels (CLCAM) ; Diagnostic Financier de la Collectivité Locale (DFIC).

II- Azové dans l'armature urbaine béninoise

2.1. Une ville aux fonctions administrative et commerciale

2.1.1. Une ville administrative

Azové qui était jusque-là un village, devint en 1972, le chef-lieu du district rural du même nom. Il acquiert ainsi la fonction administrative en tant que siège du pouvoir local. Au regard de la loi organique n°81-009 du 10 octobre 1981³⁰, la ville (commune urbaine de district) est une circonscription administrative, une collectivité territoriale décentralisée représentant les structures locales de gestion urbaine. Le district est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ainsi, ses attributions s'entendent à la direction des services administratifs, à la vie économique et socioculturelle, à l'élaboration et au vote du budget de district. La mairie (commune urbaine) a, à peu près, les mêmes attributions au niveau local. Leur rôle en matière de développement urbain est réparti en tâches de gestion du patrimoine existant et de la croissance urbaine. Pour bien accomplir ces tâches, l'organe administratif dispose en son sein des techniciens dans presque tous les domaines. En effet, en dehors des membres politico-administratifs « le chef de district et les trois vice-présidents du Comité Révolutionnaire d'Administration du District (CRAD) », les premiers responsables des différents services du district sont membres du (CRAD)³¹.

2.1.2. Une ville commerciale

Dans le souci de drainer les produits d'exportation vers le wharf de Cotonou, la colonisation a mis en place un réseau routier. C'est dans la réalisation de ces travaux que la localité (petit village) a été désenclavée. En effet, l'axe

³⁰Comité révolutionnaire d'administration de District.

³¹Conformément à l'article 99 de la loi fondamentale, il comprend :

- Un président : chef de district, chef du CRAD.
- Trois vice-présidents : les 3 vice-présidents du CRAD.
- Quatre autres membres à raison d'un membre par domaine d'activité et service regroupés, élu par le CRAD en son sein.

Bohicon-Cotonou via Azové, Dogbo et Lokossa³² et le tronçon Aplahoué-Tohoun ont été probablement tracés avant 1920³³. Ces voies ont été progressivement aménagées pour s'adapter au développement sans cesse croissant du trafic. La construction des grandes routes et le tracé de pistes vers d'autres localités villageoises ont donc contribué au désenclavement d'Azové, faisant d'elle un centre privilégié où convergent les produits ruraux de plusieurs régions³⁴. Et pour répondre aux exigences de la collecte et de la redistribution de marchandises avec une clientèle en augmentation, le marché (anciennement petit marché de viandes de brousse, d'igname, de maïs, de tabac, etc, entre des régions environnantes) fut installé à son premier emplacement dans les années 60 puis à son second et récent emplacement en 2015.

Par ailleurs, la position stratégique "carrefour" de la ville confère un caractère international à son marché. Les populations de l'intérieur du pays comme celles de l'extérieur viennent s'y approvisionner ou vendre. De ce fait, Azové devient une escale d'agrément pour les voyageurs en provenance du bas-Togo, de Cotonou et même de l'intérieur du pays en partance pour Lomé, Accra et Abidjan. Cette fonction de transit a été renforcée par la construction, en 1985 d'une gare routière de 1850 m² et d'une capacité d'accueil de 70 véhicules³⁵.

Les photos et le tableau ci-après expliquent mieux l'importance du marché d'Azové.

³² La route reliant Azové, Bohicon et Cotonou a été aménagée entre 1966 et 1968.

³³ Nous basons notre affirmation sur le fait qu'un rapport du commandant de cercle d'Aplahoué en date de Mai 1918 faisait état de la consolidation, de remblai de mairais et des travaux de terrassement entre Végodo et Tohoun, Rapport disponible aux archives, PDC/Aplahoué

³⁴ Dieudonné QUENUM F., entretien réalisé le 09/06/16.

³⁵ Hypolite NATABOU, entretien réalisé le 08/05/16 à Azové.



Photo n° 1 et 2 : Secteur de vente des produits vivriers dans le marché d’Azové
(Prise de vue : V. EDAH – Août 2016).



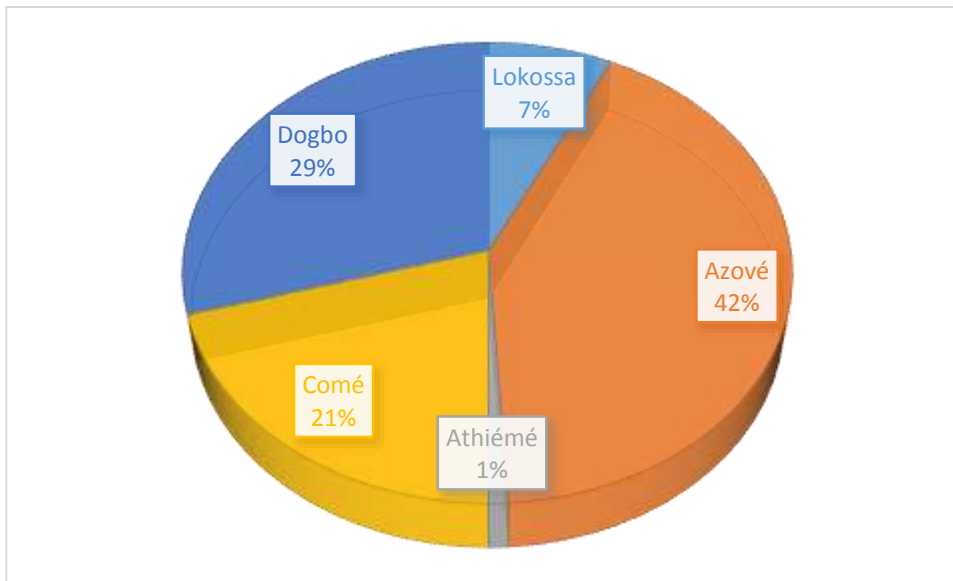
Photo n° 2 et 4 : Hangars et magasin construits par l’UEMOA abritant
vendeuses et étalages dans le marché d’Azové
(Prise de vue : V. EDAH – Août 2016)

Tableau n° 2 : Taxes perçues par le CEMAMO dans les principaux marchés de la province du Mono (1986-1989).

Marchés	Montant minimum perçu (francs CFA)				Pourcentage(%)
	Jour ordinaire	Jour de marché	Par mois	Par an	
Lokossa	3 000	35 000	245 000	2 940 000	7
Azové	2 500	203 025	1 421 175	17 054 100	42
Athiémé	1 200	6 750	27 000	324 000	1
Comé	2 500	106 520	699 120	8 383 440	21
Dogbo	2 500	190 000	1 000 000	12 000 000	29,5

Source : *HOUNTONDI, 1989.*

Figure 1 : Taxes perçues par CEMAMO dans les marchés du Mono dans les années 1980



Source : *HOUNTONDJI, 1989.*

Le tableau ci-dessus montre que le marché d’Azové est le plus important de la province du Mono. Du point de vue des transactions qui s’y déroulent, il est en première position, avec un montant de 17 054 100 FCFA perçu par le CEMAMO par an, soit un taux de 42% d’après le diagramme ci-dessus.

2.2. Quelques équipements urbains

2.2.1. La voirie urbaine

Sillonnée par les deux axes importants au croisement duquel elle se situe, la ville d’Azové dispose d’un plan de lotissement et de viabilisation en damier, donc de voirie hiérarchisée. En effet, le réseau routier de l’agglomération est composé de trois catégories de voies. La première est constituée des deux principaux axes qui traversent la ville ; il s’agit des routes Cotonou-Azové-Togo (RNIE₂ d’importance régionale) et Cotonou-Azové-Bohicon (RN₂) qui sont des voies primaires. La seconde catégorie prend en compte les voies secondaires qui sont des dessertes rurales, notamment le tronçon reliant Azové à Toviklin et Klouékanmè. Enfin, les voies tertiaires résultent des tranches de lotissement au

Nord et au Sud-ouest de la ville, de même que les ouvertures de voies effectuées dans le noyau ancien.

2.2.2. L'eau, l'électricité et le téléphone

- Le réseau de distribution d'eau

Il existait à Azové, depuis les années 80, un réseau de distribution d'eau installé et géré par la Sous-préfecture d'Aplahoué dont dépendait la localité, alors chef-lieu de commune. Il s'agissait en réalité d'un réseau embryonnaire à fonctionnement discontinu. En 1988, ce réseau a été pris en charge par la SBEE. Mais très tôt, il a montré ses limites non seulement à cause de la croissance démographique mais également en raison de la vétusté des installations.

Le réseau de distribution proprement dit est peu étendu et se limite surtout au centre-ville. Défectueux, ce réseau a été renforcé plus tard par un nouveau. Il s'agit du système de construction des châteaux d'eau de puits. Les enquêtes réalisées par le SERHAU en 2013 indiquent, que seulement 17% des ménages sont branchés sur le réseau d'eau et 40,5% ont recours à l'achat d'eau de château. Le reste s'approvisionne exclusivement à partir des citernes.

- Le téléphone et l'électricité

Un nouveau réseau automatisé est installé en 1986 pour remplacer le réseau de téléphonie rurale mise en place à Azové en 1975. Ce réseau est alimenté par un central téléphonique avec chambre de raccordement souterrain. Sa capacité est de 420 abonnés extensibles à 1250. Il est relativement dense et l'alimentation de la ville se fait par câble aériens auto- portés. Depuis la mise en service de ce réseau en 1989, on a enregistré plus de 60 abonnés dont 12 de l'administration et de sociétés d'Etat. En 1992, le nombre des abonnés est passé à 115. Jusqu'en 1990, la ville d'Azové n'était pas électrifiée. L'éclairage public était absent³⁶. Cependant, certains services publics comme la Société Béninoise d'Electricité et

³⁶ Selon Abraham HOUNGUE, entretien réalisé le 04/05/16 à Azové.

d'Eau (SBEE), la Douane, les Télécommunications et la Poste (TP) et le centre téléphonique disposaient des groupes électrogènes pour l'éclairage. Quelques particuliers en disposaient aussi. L'absence du réseau électrique constitue un sérieux handicap au développement économique de la ville.

En général, ces données permettent d'apprécier le développement d'Azové qui, de statut de petit village, est devenu une cité urbaine. Devenu commune, donc ville en 1972 puis chef-lieu d'Arrondissement en 2002, Azové tend progressivement, par sa croissance démographique et son dynamisme économique, à s'imposer dans l'actuel département du Couffo. La mise en place de quelques équipements urbains, augmente son pouvoir attractif.

CHAPITRE III

POUVOIR PUBLIC ET GESTION URBAINE

I- Azové : de la Commune à l'Arrondissement

1.1. La réforme territoriale de 1972 à 2002

1.1.1. A l'échelle nationale

Le Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR) mis en place, à la suite du coup d'Etat du 26 octobre 1972, a clairement proclamé dans son discours-programme du 30 novembre 1972, sa volonté de transformer l'administration territoriale et de « *rapprocher, par la décentralisation, le pouvoir du citoyen* »³⁷. La mise en œuvre de cette réforme a été pensée lors du séminaire sur la réforme de l'administration territoriale tenu à Cotonou du 05 au 12 novembre 1973. L'orientation proposée au gouvernement à l'issue dudit séminaire rompt radicalement avec le passé.

En effet, la réforme vise à faire prendre en charge, par les populations elles-mêmes, la gestion de leurs affaires. Elle implique alors une décentralisation du pouvoir de décision qui revient de plein droit aux collectivités locales, et une décentralisation au niveau des Préfets et des Chefs de District. Ainsi, à la place des personnes et instances locales désignées par le pouvoir central, sont constitués des organes mis en place par les populations elles-mêmes au niveau des villages ou par leurs représentants au niveau des communes, des districts et des provinces. En dehors du village, les collectivités acquièrent la personnalité morale et l'autonomie financière³⁸. Ceci pour permettre un exercice réel des attributions découlant de la décentralisation et de la déconcentration. Le tableau n°3 ci-après fait le point des circonscriptions administratives dans le pays en 1974.

³⁷Extrait du Discours Programme du Gouvernement Militaire Révolutionnaire du 30 novembre 1972.

³⁸ H. Joachim SEWA, entretien réalisé le 10/06/16 à Aplahoué.

Tableau n° 3 : Dénombrement des circonscriptions administratives au Dahomey en 1974.

Provinces	Chef-lieu	District urbain	District rural	Commune urbaine	Commune rurale	Villages et quartiers de ville
Ouémé	Porto-Novo	01	07	10	30	446
Atlantique	Cotonou	01	03	08	31	295
Mono	Lokossa	-	06	08	44	380
Zou	Abomey	01	06	12	66	569
Borgou	Paarakou	01	07	09	35	436
Atacora	Natitingou	-	07	07	39	415
TOTAL		04	36	54	245	2 541
		40		299		

Source : Décret n°74-27 du 13 février 1974, portant limites et dénominations des circonscriptions administratives au Dahomey.

De ce tableau, il ressort que la structure de base est le village ou le quartier de ville administré par un conseil élu avec à sa tête un délégué de village ou de quartier de ville. Ce cadre humain sert de base à toute action de mobilisation et d'organisation dont avait besoin le régime militaro-marxiste³⁹ de l'époque. Plusieurs villages ou quartiers de ville sont regroupés en commune (urbaine ou rurale)⁴⁰ administrée par un Conseil Communal de la Révolution à la tête duquel se trouve un Maire élu.

Les communes urbaines sont celles qui se trouvent dans les chefs-lieux de districts, qu'il s'agisse de districts urbains ou de districts ruraux. Plusieurs communes sont regroupées en district rural ou urbain dirigé par un chef de district entouré d'un Conseil Révolutionnaire. Les anciens départements (tout en conservant leur ressort territorial) sont dénommés provinces.

³⁹ Le Dahomey déclare officiellement son adhésion au marxisme-léninisme le 30 novembre 1974.

⁴⁰ La création commune est du domaine de la loi et tient compte de l'effectif de la population, des distances relatives entre les agglomérations et des potentialités économiques.

Pour parachever l'œuvre entreprise en 1974, une autre réforme intervient en 1978. Celle-ci consacre un véritable saucissonnage du territoire national, modifiant profondément la carte administrative existante comme l'indique le tableau suivant.

Tableau n° 4 : Dénombrement des circonscriptions administratives au Bénin en 1978.

Provinces	Chef-lieu	District urbain	District rural	District lacustre	Commune urbaine	Commune rurale	Commune lacustre	Villages et quartiers de ville
Ouémé	Porto-Novo	06	12	01	28	60	03	607
Atlantique	Cotonou	06	07	01	35	57	01	629
Mono	Lokossa	-	11	-	12	56	-	534
Zou	Abomey	02	13	-	29	88	-	595
Borgou	Paarakou	01	13	-	20	54	-	480
Atacora	Natitingou	01	13	-	16	51	-	533
TOTAL		13	69	02	139	366	04	3 378
		84			510			

Source : Décret n°78-356 du 30 Décembre 1978, portant limites et dénominations des circonscriptions administratives en République du Bénin.

Désormais le pays compte 84 districts (urbains, ruraux et lacustres). Ces districts sont subdivisés en 510 communes (urbaines, rurales et lacustres) qui, à leur tour, comprennent des quartiers de ville ou de village. Ces collectivités locales sont dotées de personnalité morale et d'autonomie financière. Une réforme complémentaire est intervenue en 1981⁴¹ dans le but de renforcer la tutelle du parti-Etat⁴² sur les collectivités territoriales. Il s'agit de la création des conseils révolutionnaires d'Etat d'administration de province, de district et de commune.

⁴¹Loi n°81-009 du 10 octobre 1981, portant création, organisation, attribution et fonctionnement des organes locaux du pouvoir d'Etat et leurs organes exécutifs.

⁴²La République Populaire du Bénin (RPB) a été proclamée le 30 novembre 1975. A la même date, le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB), parti unique, est né.

1.1.2. A l'échelle locale

Les réformes de 1972 et de 2002 ont été favorables à l'évolution administrative d'Azové. Précédemment commune en 1972, elle est devenue, en 2002, un arrondissement du District d'Aplahoué (ancienne sous-préfecture). Le tableau n°5 suivant présente Azové dans l'armature administrative de sa province.

Tableau n° 5 : Azové dans l'organisation administrative de 1972.

	Chef-lieu	District	Chef-lieu	Communes rurales	Communes urbaines
Province du Mono	Lokossa	Athiémé	Athiémé	- Kpinnou - Atchannou - Adohoun - Ouèdèmè-Adja - Agamè	Athiémè Lokossa
		Dogbo	Dogbo	- Madjrè - Tota - Lokogba - Tchi-ahomadégbé - Ahodjuanako	Dogbo Lalo
		Bopa	Bopa	Agbodji, Sè, Dahè, Possotomè, Lobogo, Gbakpodji, Houéyogbé.	Bopa
		Grand-popo	Grand-popo	Adjaha, Agoué, Avlo, Djanglanmè, Agatogbo, Akodéha, Houéyogbé.	Grand-popo Comè
		Aplahoué	Aplahoué	<u>Azové</u> , Dékpo, Agnigbandji Sokouhoué, Adjintimey, Gohomey, Bétoumey, Kinkinhoué, Houégamey, Lonkly, Atomey, Avéganmey	Aplahoué Djakotomey
		Klouékanmè	Klouékanmè	Ahogbèya, Djotto, Tchanvédji, Houédogli, Doko, Adjahonmey.	Klouékanmè Toviklin

Source : Décret n°74-27 du 13 février 1974.

Ce tableau montre la place d'Azové dans l'armature administrative provinciale et locale. D'abord son érection en commune en 1972 (comme Bétoumey qui était au même rang qu'Azové) est la reconnaissance des nombreux atouts évoqués plus haut. La ville devient, de facto, le chef-lieu de district du même nom. Dès 2002, Azové obtient alors le statut de chef-lieu d'arrondissement et grande puissance de l'économie de la commune urbaine d'Aplahoué qui dépend essentiellement d'elle. Ces nouveaux statuts ont permis la mise en place d'autres services et infrastructures. En effet, dès 1988, la gestion de l'ancien réseau de distribution d'eau est revenue à la SBEE qui a installé un bureau à Azové. Ce réseau a été modernisé en 1991. De même, les installations téléphoniques ont été rénovées en 1992.

1.2. La gestion foncière

1.2.1. S'installer d'abord, lotir après

« *Il n'y a de ville sans rue pour circuler et sans places pour se réunir. Ces infrastructures doivent précéder la création de la cité et accompagner ensuite son développement* », ainsi s'exprimait Claval⁴³. Dans une certaine mesure, cette réflexion a été prise en compte à Azové. En effet, le réseau rural qui a précédé l'urbanisation était quasiment insuffisant pour "irriguer" convenablement l'espace urbain. Et, prenant conscience que l'étendue du réseau de déserte permet de fixer la dimension du champ urbain et de le dynamiser, les pouvoirs publics ont, dès la naissance du district, pensé au lotissement.

Tout comme dans certaines grandes villes du Bénin (Cotonou, Porto-Novo), le lotissement a été réalisé à Azové après l'installation des populations dans les zones d'extension. Pour ce faire, on y note l'occupation anarchique du sol urbain (ce que le Professeur SOTINDJO appelle « *pagaille foncière* »⁴⁴).

⁴³CLAVAL (P.) : *La logique des villes : essai d'urbanologie*, Litec, Paris, 1981, 623p.

⁴⁴SOTINDJO (D.S.) : *La gestion urbaine de la ville de Cotonou (1945-1985)*, Mémoire de DEA en Histoire, Université de Paris VII, 1990, 113p.

Comme la plupart des localités rurales ayant bénéficié de statut de ville après l'indépendance de par leurs fonctions administratives au plan local, Azové comprend deux types de quartiers à savoir les anciens quartiers et les nouveaux quartiers. Les derniers résultent de la croissance spatiale de la localité à partir de 1985 à la faveur des opérations de lotissement. Il s'agit, entre autres, des quartiers Gbofolo, Avégodou et Dokponouhoué, qui se développent le long de la route nationale N°2 (vers Abomey et Bohicon) au Nord-Ouest du centre-ville et Kpakomè ; Djalihoué ; Dokomè qui se développent au Sud-est du centre-ville, le long de la route nationale Bohicon-Azové vers le Togo via Tohou. Ici, la densité de la population est faible (100 à 150 habitants à l'hectare). Or, avant les années 1980, l'essentiel de l'espace urbain était attiré le long des deux principales routes qui traversent la localité. Là sont installés les services publics et autres maisons de commerce.

Par ailleurs, le règlement d'urbanisme à Azové n'a pas prévu des mesures dans le but d'accélérer le processus d'aménagement dans les zones d'extension. Par exemple, tout acquéreur de parcelle devrait avoir un ultimatum pour procéder à la clôture de son domaine et le non-respect de cet ultimatum lui coûterait des pénalités. De telles mesures (si elles ne sont toujours pas mises en œuvre), entraîneraient, toujours, le phénomène de parcelles nues transformées en dépotoirs d'ordures ménagères constatés dans certains quartiers de grandes villes. L'objectif serait également de favoriser la viabilisation des zones d'extension.

1.2.2. Lotissement : étapes et résultats

Les premiers travaux de lotissement ont été réalisés à Azové en 1986 et ont été effectués suivants des règles élémentaires en la matière. Pour être accepté de tous (pouvoirs publics, propriétaires terriens, acquéreurs de parcelles, populations), nous pensons qu'un programme de lotissement doit démarrer par des étapes préliminaires que sont la sensibilisation des populations et la

conception de plan d'état des lieux⁴⁵. Pour se faire, le Maire donnera l'ordre aux propriétaires terriens d'aller implanter des plaques sur leurs domaines respectifs et de se faire enregistrer au Service des Affaires Domaniales (SAD) dans le répertoire d'état des lieux. Un schéma directeur existait à cet effet selon nos informations. Il s'agissait certes d'un lotissement rationnel mais, celui-ci n'a pas manqué d'engendrer des problèmes.

En effet, les propriétaires terriens ne connaissent pas leurs superficies de positionnement ; ce qui suscitait de revendication de toute sorte ; le coefficient de réduction retenu qui n'est parfois pas respecté ou que certains propriétaires ignorent parfois est évalué à 29% et 33% (pour les anciens quartiers de la ville sauf Chihoundèhoué) et à 35% et 38% (pour les nouveaux quartiers). Par ailleurs, il faut signaler que des expropriations pour cause d'utilité publique sans dédommagement sont constatées même si cet état de chose est actuellement encours de règlement. C'est le cas, par exemple, de la zone retenue pour l'implantation de l'Office de Poste et Télécommunication (OPT) depuis la période révolutionnaire. Néanmoins, par la mise en place d'un comité d'urbanisme à la faveur du renouveau démocratique en 1991⁴⁶, les opérations (qui ont déjà abouti au morcellement de 8.500 parcelles environs) ont été maintenues. Cela a conduit au suivi des opérations de lotissement à Azové, en 1992, avec un plan d'état des lieux et un cadastre. Les problèmes ont été progressivement réglés dans la mesure où les sinistrés ont été recasés et les spoliés rétablis dans leur droit. Après la liquidation de la SOCOGIM en 1991, les travaux sont menés par l'Institut National Géographique (ING) dans les quartiers de villes comme Kpakomè, Dokomè, Dokponouhoué, Gbofoly, Tokouhoué ; Avégodoui, Djimadohoué et Kanyitèmè. Avec l'ouverture des voies dans la nouvelle ville et le début d'application des dernières tranches de

⁴⁵ Jean KLOUVI, entretien réalisé le 10/06/16 à Aplahoué.

⁴⁶ Arrêté n°32/06/SP/APL/SG/BAD modifiant les articles 3 et 4 de l'arrêté n° 32/04/APL/SG/BAD du 10 juillet 1991, portant création, attribution, contribution et fonctionnement du comité d'urbanisme de sous-préfecture d'Aplahoué.

lotissement, le périmètre urbain couvre environ 1000 ha sans compter Avégodou II, Djimadohoué II, Gbofoly II et Totchon-agni. Ces dernières tranches de lotissement ont abouti à la production de 8.500 parcelles de 25 mètres x 12 mètres à la périphérie d'Ekinhoué et Avétuimey.

II- Les finances locales

2.1. Le budget local

2.1.1. Sources et méthodes

L'autonomie financière issue d'un contrôle et d'une maîtrise des ressources financières de la ville d'Azové, est reconnue à la commune⁴⁷. Ainsi, elle constitue un précieux moyen juridique dont disposent les pouvoirs publics pour mobiliser les ressources et orienter au mieux leur utilisation dans le cadre de la gestion urbaine. Dans cette logique, la commune rurale d'Azové élabore et exécute son budget de fonctionnement conformément à la loi de finance d'Etat⁴⁸. Mais la modicité des ressources ne permet pas une gestion optimale de la cité dans tous ces compartiments.

Pour mieux apprécier les disponibilités financières de la jeune ville Azové et ses capacités à faire face aux problèmes de gestion urbaine, il est nécessaire d'analyser l'évolution de son budget dans le temps. Cela ne peut se faire sans la constitution d'une série statistique qui tienne compte, non seulement des prévisions et des réalisations budgétaires, mais également de la répartition des dépenses dans les principaux domaines de gestion de la ville.

Les chiffres que nous avons obtenus proviennent des archives de la commune rurale d'Azové et de la recette-perception d'Aplahoué. L'accès aux différents budgets élaborés a été relativement aisé. Par contre, le compte d'exécution était quasi-introuvable à la sous-préfecture. Le même constat est fait à la préfecture, instance supérieure à qui ces bilans devraient être adressés au

⁴⁷ NOUKON S. Christian, entretien réalisé le 15/08/16 à Aplahoué.

⁴⁸ EFFIO Yvonne, entretien réalisé le 03/09/16 à Aplahoué.

premier chef. A-t-on volontairement fait disparaître ces documents ou simplement qu'ils n'ont pas été archivés. Car, nous savons que les documents produits par l'administration ne sont pas ou sont mal archivés. Toutefois, les recherches à la recette-perception d'Aplahoué nous ont permis d'obtenir les points d'exécution des budgets de 2003 à 2015. Bien qu'incomplète, cette série courte permet d'amorcer une réflexion sur l'état des finances de la ville.

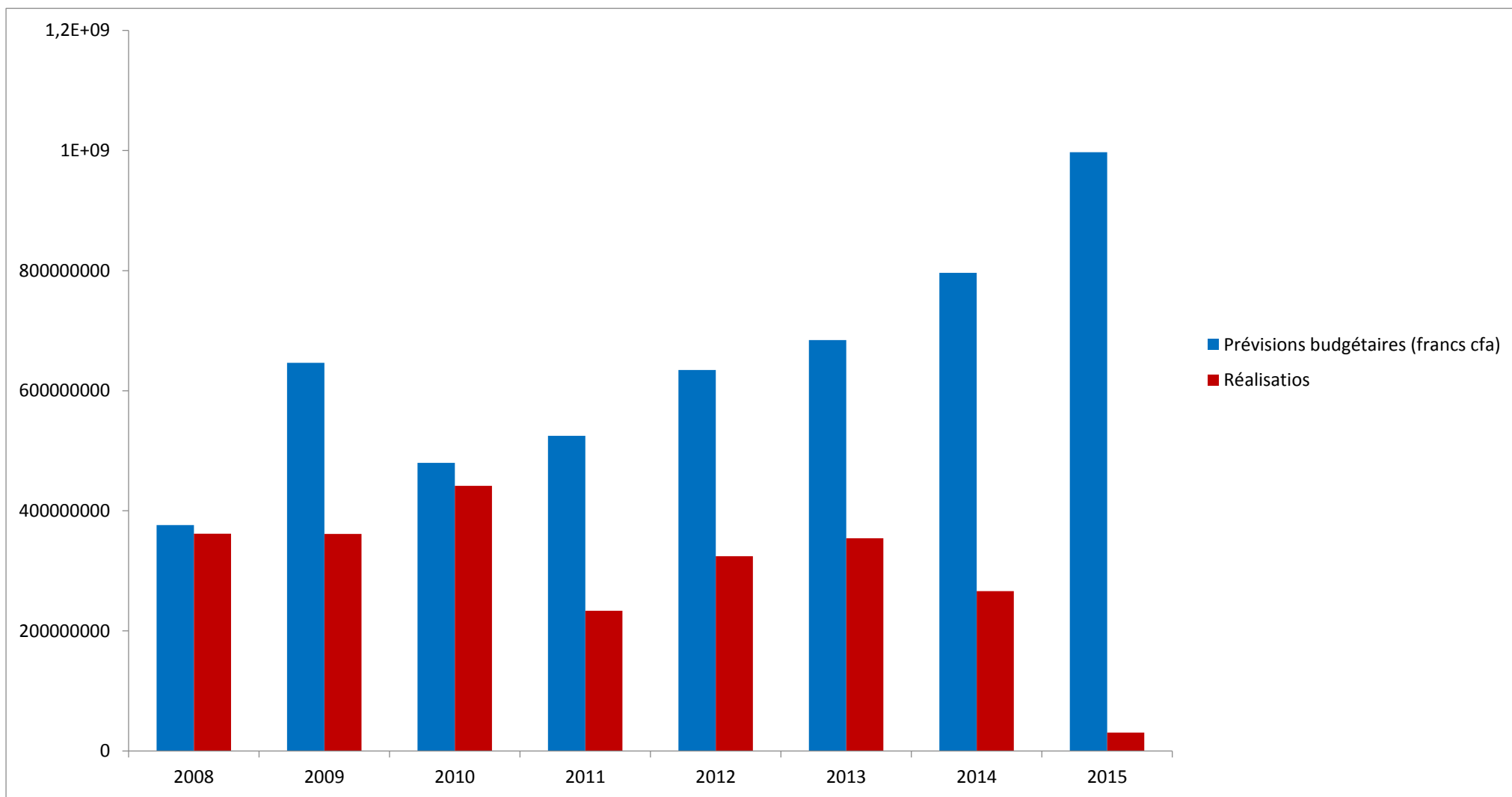
2.1.2. Budget en hausse

Le tableau suivant permet d'avoir une idée plus précise de la réalité des faits financiers de l'arrondissement d'Azové au cours de la première période d'étude.

Tableau n° 6 : Evolution budgétaire (2003-2015) et répartition des dépenses (2008-2015) de l'arrondissement d'Azové

Année	Prévisions budgétaires (francs cfa)	Indices 2012=100	Réalisation		Répartition des dépenses (%)				
			Montant	%	Eqpm t.	Fonct. admin.	Voi rie	Invest. sociaux	Autres
2003	15.693046	2,4							
2004	43.251444	6,1							
2005	34.011276	5,3							
2006	31.503409	4,9							
2007	217.438875	34,2							
2008	376.299708	59,2	362.020208	69,71%	1,5	97,76%	1,3	0	0,1
2009	646.568071	101,8	361.537025	59,36%	1,2	95,90%	1,1	0	0,1
2010	479.925214	75,6	441.622861	57,31%	2,2	92,02%	1,2	0	0,1
2011	524.952952	82,7	233.620239	58,12%	1,1	95,60%	1,3	0,2	0,4
2012	634.657181	100	324.326182	50,80%	1,4	97,30%	1,7	0,1	0,9
2013	684.528347	107,8	354.365549	55,02%	2	95,60%	1,2	0,2	0,6
2014	796.339362	125,4	266.220476	43,16%	1,3	96,06%	1,1	0,3	0,8
2015	997.334324	157,1	309.12311	45,38%	1,4	94,70%	2,1	0,3	0,8

Sources : Budgets de la commune d'Aplahoué.



Source : Archives de la mairie et de la Recette-perception de la commune d'Aplahoué

Certes, les prévisions budgétaires de l'arrondissement d'Azové ont connu de parfaites augmentations surtout celles des années 2007 et 2009, mais elles n'ont pas manqué de régresser dans des périodes données. En effet, cette réalité est plus perceptible aux regards des indices affichés. De 2003 à 2004, ils sont passés de 2,4 à 6,1. De 2006 où nous avons le chiffre le plus inquiétant après celui de 2003, ces indices sont passés de 4,9 à 34,2 en 2007 et à 101,8 en 2009. Une telle augmentation peut se justifier par la grande croissance démographique qu'a connue la ville dans ladite période.

A première vue, nous constatons la même chose dans la mesure où la croissance urbaine, tout en impliquant de nouveaux besoins en équipements et en infrastructures, provoquerait, à priori, une hausse des prévisions budgétaires. Mais lorsqu'on analyse la situation de près, on peut tenter une explication. En effet, le budget de l'arrondissement d'Azové n'est pas seulement alimenté par des recettes fiscales (surtout la taxe civique) dont les autorités n'ont pas toujours la maîtrise, mais aussi, par de nombreuses ressources (l'exploitation de la gare routière et surtout du marché par exemple) qui n'échappent pas, du moins, aux autorités locales. Ainsi, des écarts sont observés entre les prévisions et les réalisations (voir histogramme cumulé à la page 43). En 2014 et 2015, les taux de réalisation sont inférieurs à 50% soient respectivement 43,16% et 45,38%.

De même, l'analyse de la répartition des dépenses indique qu'il s'agit de budgets de fonctionnement (plus de 90% des recettes y sont affectées). La conséquence est que très peu d'argent ou presque rien n'est prévu pour les investissements. Lorsque nous analysons, à titre d'exemple, les recettes et dépenses des années 2008, 2009 et 2010, nous nous rendons compte de la faiblesse des ressources financières de la ville, dont 15% environ doivent encore retourner à la mairie. Presque la totalité de ce qui reste est consacrée à l'administration générale et aux dépenses ordinaires.

De ce fait, de véritables problèmes de gestion urbaine sont créés. Le résultat est que les services urbains comme la voirie, l'assainissement des eaux de pluies, la collecte et l'évacuation des ordures ménagères sont mal assurés ou pas du tout.

Si les tâches élémentaires de gestion de la ville sont alors difficilement prises en compte par le budget local, qu'en sera-t-il des véritables investissements publics ?

2.2. Investissements publics urbains et fuites de ressources financières

2.2.1. Investissements publics urbains

Les investissements publics urbains permettent d'accroître le bon fonctionnement d'une ville. Lorsqu'ils sont bien pensés, ils apportent une certaine rationalité dans le développement souvent incontrôlé de la ville⁴⁹. Les réalisations issues de ces investissements sont généralement créatrices d'emplois (elles attirent une main d'œuvre des régions environnantes) et provoquent une dynamique locale. Ainsi, on note une corrélation entre investissement et croissance urbaine. Cependant, à Azové, la réalité est tout autre. Localité urbaine, sa croissance démographique est beaucoup plus liée à sa position géographique et sa fonction économique (ville carrefour, de transit et haut lieu d'échanges avec la sous-région) qu'aux investissements publics qui sont d'ailleurs rarissimes. Au regard des chiffres précédemment avancés, il est évident de constater que le budget local ne puisse pas prendre en compte des investissements, aussi mineurs soient-ils. A peine 10 % des ressources disponibles sont affectées aux multiples tâches d'investissement. Cela ne favorise pas une bonne gestion du patrimoine et par ricochet la croissance urbaine. Dans ces conditions, les capacités d'investissement du District sont minimales. On comprend

⁴⁹ GBEDE (J.C.) : *La gestion urbaine de la ville de Comè (1960-1990)*, Mémoire de maîtrise en Histoire, UAC, 2004, 119 p.

alors le sous-équipement de la ville d'Azové malgré sa croissance démographique prononcée.

La conséquence est que les rares investissements sont réalisés sur financements extérieurs sans le moindre apport de la municipalité. En effet, la mise en place du réseau téléphonique a été possible, en 1986, grâce au « projet des 34 centraux » initié et financé par l'Office des Postes et Télécommunication (OPT).⁵⁰ Son coût avoisine 40 millions de francs CFA. Le réseau d'adduction et de distribution d'eau géré par la SBEE a été mis en place en 1988, grâce au projet allemand KFW dont l'objectif était de doter la ville d'un réseau d'adduction d'eau performante.

2.2.2. La gare routière : importance et gestion

Azové dispose d'une gare routière et compte des conducteurs de taxi-moto organisés. Cette gare est gérée par des syndicats de conducteurs de véhicules légers et de camions. L'arrondissement ne dispose pas de parking aménagé pour les camions ; ce qui conduit au stationnement anarchique le long des rues. Les ressources générées par la gare au profit du budget de la commune d'Aplahoué sont faibles. En effet, les droits de stationnement et de parking n'ont rapporté en moyenne que 520.960 FCFA au cours des 4 dernières années (2011-2015)⁵¹. Le flux des personnes et des marchandises à Azové fait qu'elle est très fréquentée surtout les jours du marché. Les activités de transports de marchandises se déroulent essentiellement autour de la seule gare routière. L'envergure internationale du marché central d'Azové est également l'un des facteurs explicatifs du développement de ces activités.

L'existence des taxi-motos dits « Zémidjans » constitue aussi un atout pour le transport des biens, mais surtout des personnes dans la ville. Les activités de

⁵⁰ Ce projet d'ensemble est estimé à un peu plus d'un milliard de francs CFA en tièrement financé par l'OPT.

⁵¹ Epiphane NATABOU, entretien réalisé le 07/05/16 à Azové.

transport de biens s'intensifient sur trois jours suivant la fréquence du marché central (la veille ; le jour du marché et le lendemain du jour du marché).



Photo n° 5 : L'ancienne gare routière d'Azové vue de l'intérieur.

(Prise de vue : V. EDAH – Août 2016).



Photo n° 6 : La nouvelle gare routière d'Azové vue de l'intérieur

(Prise de vue : V. EDAH – Août 2016).

Au regard des photos ci-dessus, l'ancienne gare routière d'Azové a été, depuis son installation, la plus importante gare routière de la sous-région, mais au fil des années, son emplacement a connu des dégradations, ce qui a suscité son déplacement vers le nouveau marché. La nouvelle, bien que ne présentant pas d'infrastructures propres pour son implantation, est installée sur un espace assez favorable pour le stationnement des véhicules.

CONCLUSION

Le toponyme "Azové" rappelle la cité des Adja migrant de Houdjou au Togo. Cette localité demeure, pour les traditionnalistes, le souvenir d'un passé plein de significations. Né à partir de l'installation de Affo Ahouawli, le cadet de Akpla qui fut un éminent charlatan, Azové n'a cessé de se développer, surtout à partir de l'indépendance en 1960. Situé au carrefour de deux grandes voies, Azové, bien que ne jouissant même pas de statut de ville avant 1972, est très tôt devenu un centre de négoce très actif, surtout avec son marché. Il s'affirme dans la province du Couffo comme une ville dynamique avec une forte croissance démographique surtout de 2001 à 2015. L'émigration féminine, relativement élevée s'explique par le fait que Azové attire un nombre impressionnant de femmes de l'arrière-pays ; des femmes très laborieuses qui apportent une note particulière à ce dynamisme à travers la vente de denrées alimentaires comme le maïs, l'arachide, le haricot, des animaux domestiques, des nourritures comme la galette préparée à base d'arachide, le gari, la fameuse pâte de maïs (accassa), de boissons locales comme le vin de palme et le "*Sodabi*"⁵², spécialement disponibles dans les kiosques.

Mais, en dépit de ce dynamisme social et économique, les moyens techniques nécessaires à l'accomplissement de certaines tâches de gestion urbaine (assainissement, ramassage des ordures, etc.) sont pratiquement inexistantes. A l'analyse, deux contraintes majeures se dégagent. La première est le manque de personnels qualifiés dans les structures en place pour accomplir les tâches de gestion de la croissance urbaine. La deuxième est la faiblesse des ressources disponibles. Le budget local est presque entièrement absorbé par les dépenses de fonctionnement. La conséquence est que la quasi-totalité des investissements publics sont réalisés soit sur financement communal, soit sur financement extra-communal.

⁵² Boisson généralement préparée à base du vin de palme.

En définitive, cet essai sur Azové permet, nous l'espérons, de déterminer les forces et les faiblesses qui se contrebalancent dans la dynamique de son développement. Les points faibles inhibent quelque peu la maîtrise de la gestion de la ville par les pouvoirs publics. Ce qui entraîne le gaspillage du capital foncier, l'insuffisance d'équipements et de la modicité des ressources financières. En revanche, les forces qui militent en faveur de son développement sont entre autres sa position stratégique (ville-carrefour), son capital humain (démographie galopante), ses potentialités économiques et sa fonction administrative.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I- Sources

1.1. Sources orales

N°	Nom et prénoms	Date de naissance	Profession	Date et lieu de collecte	Résumé du contenu
01	AKAKPO Thierry	Vers 1973	CVA Djalihoué.	07/05/16 à Azové.	Histoire des quartiers.
02	BADOU A. Désiré	Vers 1978	Responsable du Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	15/08/16 à Azové.	Passage favorable à l'installation humaine.
03	DJOHOSSOU Antoine	Vers 1961	1 ^{er} adjoint au Maire.	06/05/16 à Aplahoué.	Gestion administrative.
04	EDAH Simon	Vers 1970	CVA Gbofoly.	07/05/16 à Azové.	Histoire des quartiers.
05	EFFIO Yvonne	15/06/1985	Assistante CSAFE.	03/09/16 à Aplahoué.	Budget local.
06	ELLOH Comlanvi	Vers 1960	2 ^e adjoint au Maire.	11/06/16 à Aplahoué.	Gestion administrative et financière.
07	GUEDEGBE Cyprien	13/03/1983	CSAf Général Mairie	15/08/16 à Aplahoué.	Infrastructures et équipements.
08	HOUETOGNON Jérôme	13/04/1979	Exploitant palmiste.	07/05/16 à Azové.	Origine et fondation d'Azové.
09	HOUNGUE Abraham	Vers 1960	Ex-maire/ Azové.	04/05/16 à Azové.	Origine et fondation d'Azové. Téléphone et Electricité.
10	KETOHOUE H. Roger	Vers 1985	Chef service état civil à la mairie.	10/06/16 à Aplahoué.	Services sociaux de base et équipements.
11	KLOUVI Jean	Vers 1976	CSAf domaniales environnementales.	10/06/16 à Aplahoué.	Gestion foncière.
12	NATABOU Epiphane	Vers 1976	Conseiller communal.	07/05/16 à Azové.	Gestion de la gare routière.
13	NATABOU Hypolite	25/08/1968	CA d'Azové.	08/05/16 à Azové.	Azové, une ville commerciale.

14	NOUKON S. Christian	Vers 1985	Contrôleur impôts.	15/08/16 à Aplahoué.	Budget local.
15	QUENUM F. Dieudonné	Vers 1980	Opérateur économique.	09/06/16 à Azové.	Azové, une ville commerciale.
16	SEGBEDJI Justin	Vers 1980	Ex-CA Azové.	06/05/16 à Azové.	Populations et caractères.
17	SEWA H. Joachim	Vers 1968	Chef service développement local.	10/06/16 à Azové.	Réforme territoriale
18	ZOHLLOUE Roger	Vers 1960	Conseiller communal	07/05/16 à Azové.	Infrastructures de transport.

1.2. Sources imprimées

- INSAE : *Recensement Général de la Population de 1979*, Volume national, T₁, Cotonou, 1986, 444 p.
- SERHAU-SEM : *Revue permanente du secteur urbain au Bénin*, Cotonou, 1995, 160 p.
- SERHAU-SEM : *Ville d'Azové : plan d'aménagement horizon 2000*, Rapport de présentation, 18 p.
- SAFIC : *Rapport du plan de développement de la commune d'Aplahoué*, 2010, 236 p.

II- BIBLIOGRAPHIE

2.1. Thèses et mémoires

1. ADAMOU (A.A.) : *L'évolution de l'administration locale en République Populaire du Bénin de 1960 à 1974*, Mémoire de Maîtrise, FASJEP, UNB, 1983, 70 p.
2. AKIBODE (I.) : *Contribution à l'étude de l'histoire de l'ancien royaume d'Agoué (1821-1885)*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, UNB, 102 p.
3. BIANCA (T.) : *Itinéraire au Bénin : histoire, art et culture*. Milan, Ed. Stefanoni, 1997, 271 p.
4. BOKO (M.) et ADAM (S.) : *Le Bénin*, Paris, EDICEF, 1983, 96 p.
5. CLAVAL (P.) : *La logique des villes : essai d'urbanologie*, Litec, Paris, 1981, 623 p.
6. CORNEVIN (R.) : *Histoire du Togo*, Paris, Berger-Levräu, 1969, 554 p.
7. de MEDEIROS (F.) : *Peuples du Golfe du Bénin*, Paris, Karthala, 1984, pp. 243-268.
8. de MEDEIROS (F.) : *Peuples du Golfe du Bénin, Aja-Ewé*, colloque de Cotonou, Paris, Karthala et Centre de Recherches Africaines, 1984, 328 p.
9. DHA, *Actes du colloque international sur la civilisation Aja-Ewé*, Cotonou, 1977, 348 p.
10. GAYIBOR (N.L.) : *Recueil des sources orales du pays aja-ewé*, Université Bénin (Lomé), Mars 1977, 122 p.
11. GAYIBOR (N.L.) : *Les Aja-Ewé : Essai de reconstitution historique. Des origines à 1884*, Vol I, Université du Bénin, 144 p.
12. HOUNGBEDJI (M.L.) : *Monographie de Dangbo : une contribution à l'histoire de Wémè*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, UNB, 1984, 103 p.
13. KARL-AUGUSTE (E.) : *Traditions orales du Dahomey-Bénin*, doc. Ronéot., 1974, 420 p.

2.2. Aménagement et gestion de villes

14. ADJADI (M.F.) : *Plan d'aménagement et gestion urbaine de Sakété*, Ecole Africaine et Mauricienne d'Architecture et d'Urbanisme, Lomé, 1989, 178 p.
15. ADOKPO (S.F.) : *Contribution à l'analyse de la gestion de l'espace urbain de Cotonou*, Mémoire de Maîtrise de Géographie, UNB, 1991, 112 p.
16. AMOUSSOU (C.E.) : *Evolution d'une ville coloniale au Sud-Ouest du Bénin : Grand-Popo*, Mémoire de maîtrise en Histoire, UNB, 1984, 103 p.
17. DJOKPE (J.P.) : *L'administration de la ville de Cotonou : des anciens Districts Urbains à la Circonscription Urbaine de 1990*, Mémoire de fin de formation (Cycle I), ENA, 1991, 101 p.
18. AMOUSSOU (C.E.) : *Evolution d'une ville coloniale au Sud-Ouest du Bénin : Grand-Popo*, Mémoire de maîtrise en Histoire, UNB, 1984, 103 p.
19. DJOKPE (J.P.) : *L'administration de la ville de Cotonou : des anciens Districts Urbains à la Circonscription Urbaine de 1990*, Mémoire de fin de formation (Cycle I), ENA, 1991, 101 p.
20. GBEDE (J.C.) : *La gestion urbaine de la ville de Comè (1960-1990)*, Mémoire de maîtrise en Histoire, UAC, 2004, 119 p.
21. MILOUS (I.) : *La ville et le développement durable : Identification et définition des indicateurs de la durabilité d'une ville*, Mémoire de Master en Architecture et Urbanisme, Université des Frères Mentouri-Constantine, 2006, 406 p.
22. N'BESSA (B.) : *Porto-Novo et Cotonou (Bénin) : Origine et évolution d'un doublet urbain*, Thèse d'Etat de Géographie, Bordeaux Talence, 1997, 456p.
23. SACRAMENTO (L.) : *Cotonou, ville de toujours*, CBRST, 1991, 14 p.
24. SOTINDJO (D.S.) : *La gestion urbaine de la ville de Cotonou (1945-1985)*, Mémoire de DEA en Histoire, Université de Paris VII, 1990, 113 p.
25. SOTINDJO (D.S.) : *Cotonou, l'explosion d'une capitale économique (1945-1985)*, Thèse unique d'Histoire, Université de Paris VII, 1995, 483 p.

26. VIGAN (R.A.) : *Croissance urbaine périphérique et investissements fonciers*
à Abomey-Calavi, Mémoire de maîtrise en Géographie, UNB, 1985, 118 p.

LISTE DES PHOTOS

Photo n° 1 et 2 : Secteur de vente des produits vivriers dans le marché d'Azové	29
Photo n° 3 et 4 : Hangars et magasin construits par l'UEMOA abritant.....	29
Photo n°5 : L'ancienne gare routière d'Azové.....	47
Photo n°6 : La nouvelle gare routière d'Azové.....	47

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Population d'Azové (1972-2015).	22
Tableau n° 2 : Taxes perçues par le CEMAMO dans les principaux marchés de la province du Mono (1986-1989).	29
Tableau n° 3 : Dénombrement des circonscriptions administratives au Dahomey en 1974.....	35
Tableau n° 4 : Dénombrement des circonscriptions administratives au Bénin en 1978.	36
Tableau n° 5 : Azové dans l'organisation administrative de 1972.....	37
Tableau n° 6 : Evolution budgétaire (2003-2015) et répartition des dépenses (2008-2015) de l'arrondissement d'Azové	42

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Population d'Azové (1972- 2015)	23
Graphique n°2 : Prévisions budgétaires et réalisations (2008- 2015).....	43

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Taxes perçues par CEMAMO dans les marchés du Mono dans les années 1980	30
--	----

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	1
REMERCIEMENTS	2
SIGLES ET ACRONYMES	3
SOMMAIRE	4
RESUME.....	5
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE I : LA VILLE D'AZOVE DES ORIGINES A 1972.....	9
I. Cadre naturel et peuplement d'Azové	10
1.1. Un paysage favorable à l'installation humaine.....	10
1.1.1. Localisation de la ville.....	10
1.1.2. Un milieu truculent et clément.....	11
1.2. Mise en place des populations et bref aperçu sur les quartiers.....	12
1.2.1. Des origines à la fondation	12
1.2.2. Histoire des quartiers d'Azové.....	13
II- Azové, chef-lieu d'arrondissement	15
2.1. Quelques infrastructures et équipements.....	15
2.1.1. Infrastructures de transport.....	15
2.1.2. Services sociaux de base et équipements	16
2.2. Gestion administrative et financière.....	17
2.2.1. Gestion administrative.....	17
2.2.2. Gestion financière.....	17
CHAPITRE II : LA POPULATION ET SA CROISSANCE URBAINE	19
I- Populations et caractères	20
1.1. Constitution d'une série statistique.....	20
1.1.1. Sources et méthodes.....	20
1.1.2. Faits : chiffres et graphique.....	22
1.2. Croissance et accélération de la population	24
1.2.1. Une croissance modérée : 1972-1986.....	24
1.2.2. La vigueur de la population : 1987-2000.....	25
1.2.3. L'accélération : 2001-2015	25
II- Azové dans l'armature urbaine béninoise	27
2.1. Une ville aux fonctions administrative et commerciale.....	27

2.1.1. Une ville administrative	27
2.1.2. Une ville commerciale	27
2.2. Quelques équipements urbains.....	30
2.2.1. La voirie urbaine	30
2.2.2. L'eau, l'électricité et le téléphone.....	31
CHAPITRE III : POUVOIR PUBLIC ET GESTION URBAINE	33
I- Azové : de la Commune à l'Arrondissement	34
1.1. La réforme territoriale de 1972 à 2002.....	34
1.1.1. A l'échelle nationale.....	34
1.1.2. A l'échelle locale.....	37
1.2. La gestion foncière	38
1.2.1. S'installer d'abord, lotir après	38
1.2.2. Lotissement : étapes et résultats	39
II- Les finances locales.....	41
2.1. Le budget local	41
2.1.1. Sources et méthodes.....	41
2.1.2. Budget en hausse.....	42
2.2. Investissements publics urbains et fuites de ressources financières	45
2.2.1. Investissements publics urbains	45
2.2.2. La gare routière : importance et gestion.....	46
CONCLUSION	48
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	50
LISTE DES PHOTOS	55
LISTE DES TABLEAUX	55
LISTE DES GRAPHIQUES	55
LISTE DES FIGURES.....	55